



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné:

À la session ordinaire du 13 mars 2020, le conseil a adopté par la résolution numéro 2020-03-075 le règlement numéro **136-2019 – RÈGLEMENT MODIFIANT À NOUVEAU LE RÈGLEMENT NUMÉRO 76-2008 - CONCERNANT LES NUISANCES ET CONCERNANT L'USAGE ET L'EMPIÈTEMENT DES VOIES PUBLIQUES POUR ÉTABLIR L'INTERDICTION DE DÉPOSER DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DANS LES CONTENEURS ET L'INTERDICTION DE NOURRISSAGE DES CERVIDÉS.**

L'avis de motion a été préalablement donné le 14 février 2020, accompagné du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'interdire le dépôt de matériaux de construction dans les bacs et les conteneurs à déchets. De plus, il prohibe le nourrissage des cervidés, sur l'ensemble du territoire.

Ledit règlement peut être consulté au secrétariat municipal, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Lac-des-Plages, ce 17 mars 2020.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Dagenais', written over a horizontal line.

Denis Dagenais, g.m.a.
Directeur général / Secrétaire trésorier